

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2021/0155).

Le terrain concerné est situé Rampe du Couvent 7 à 1348 Louvain-la-Neuve, et cadastré 05 B 47 K.

Le projet consiste en l'extension d'une habitation, et doit être soumis aux mesures de publicité conformément à l'article D.IV.40 al.3 du Codt du fait que le projet implique des écarts aux prescriptions du permis de lotir devenu permis d'urbanisation, à savoir :

- **Implantation d'un volume secondaire en zone non aedificandi,**
- **Matériaux non prévus dans les prescriptions du lotissement : Utilisation d'un bardage en bois de ton naturel en façade sur le volume secondaire et revêtement de toiture plate,**
- **Pente de toiture : toiture plate (autorisée entre 35° et 40°).**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45, du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 et les samedis de 9 H à 11 H 30 uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be :

Du 24/11/2021 au 08/12/2021

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/11/2021 au 08/12/2021 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 17/11/2021.